



ARRÊTÉ
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA
CIRCULATION PENDANT L'AMBIANCE MUSICALE
« THE SWING STATES »
LORS DE DIZY NOCT'ENBULLES
VENDREDI 27 OCTOBRE 2023
DE 18H30 A 22H

Le Maire de Dizy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-5 et R.411-8 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et de l'Etat ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, d'organisation et de programmation relative à la sécurité, article 23 - 1° alinéa ;

Vu la demande de M. François Lourdelet, Adjoint au Maire, en vue d'organiser une ambiance musicale vendredi 27 octobre 2023 par The Swing States, lors de l'apéritif DIZY Noct'EnBulles à la salle des fêtes 284 rue du Vieux Château – 51530 Dizy,

Considérant que le domaine public communal est constitué de l'ensemble des propriétés de la commune, affectées à l'usage direct du public ou à un service public,

Considérant qu'il importe dans un but de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement rue du Vieux Château pendant l'apéritif et ce, par suite de la mise en place du dispositif Urgence Attentat sur le territoire national ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite à tous les véhicules, dès le n° 270 jusqu'au n° 247 rue du Vieux Château, vendredi 27 octobre 2023, de 18h30 à 22h à la salle des fêtes - 51530 Dizy.

Article 2 : La mise en place de cette disposition sera assurée par les services techniques de Dizy.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions sera assurée, constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Dans le cadre du dispositif Urgence attentat, deux agents de sécurité seront présents lors de la manifestation pour surveillance et contrôles.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'Aÿ-Champagne
- aux prestataires : The Swing States, Confrérie Saint Vincent, Association Véronèse

Fait à DIZY, le 16 octobre 2023

M. le Maire

Antoine CHIQUET

